

DOCUMENT UNIQUE EVALUATION DES RISQUES

PUBLIC	PRÉ-REQUIS
Personnes chargés de la santé et sécurité dans l'entreprise.	Aucun

OBJECTIF

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Etre capable de suivre et de réaliser le suivi et mise en place du DUER .

DUREE

21 heures, 3 jours

LIEU DE FORMATION

Voir convention.

DATE

Voir convention.

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 12

FORMALISATION A L 'ISSUE DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de formation.

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Salle, tables et chaises, Mur clair pour projection, Tableau papier ou tableau effaçable.

Références réglementaires

- ✓ Evaluation des risques :
Articles R4121-1 à R4121-5 du Code du Travail.
- ✓ Prévention :
Articles L4111-1 à L4121-5 du Code du Travail.

DESCRIPTION

Jour 1

Enseignements théoriques

Obligation d'évaluation des risques dans le Code du Travail.

Modalités de réalisation du document (forme, contenu).

Outils d'analyse et méthodes, association d'autres participants à l'évaluation.

Modalités d'évaluation des risques selon l'activité de l'établissement.

Jour 2

Suivi du document unique et planification des actions de prévention.

Lien avec l'analyse de la pénibilité.

Jour 3

Enseignements Pratiques

Exercices avec vidéos comportant des situations à risques ou exercices d'évaluation in situ.

SAS WS CONSEILS

SIRET 894 117 589 00024 – TVA intracommunautaire FR42 894 117 589
Organisme de Formation N° 11922415392
22, rue Madeleine Michelis – 92 200 Neuilly-sur seine - Tél : 01 87 44 28 29